



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3323

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terrailon - Avenant n° 3 à la convention cadre de 2012 - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 28 janvier 2019****Délibération n° 2019-3323**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 3 à la convention cadre de 2012 - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Dès 2008, le quartier de Terraillon à Bron a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain contractualisée avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) afin, notamment, de désenclaver le quartier, de reconstituer une offre de logements diversifiée et de requalifier et stabiliser le parc maintenu sur le site et aux franges du projet de renouvellement. Cette opération est réitérée avec la contractualisation en cours d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour ce site classé en priorité nationale.

Pour répondre à l'objectif de requalifier également le parc privé existant, un plan de sauvegarde a été engagé dès 2005, puis renouvelé en 2012 par les partenaires publics (État, ANAH, Caisse des dépôts et consignations -CDC-, Communauté urbaine de Lyon, Commune de Bron et Procvivis).

Dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> tranche de plan de sauvegarde, l'ensemble des partenaires se sont engagés à mobiliser un montant maximum de subventions d'un montant total de 7 341 909 € (dont 680 000 € pour la Métropole de Lyon) pour permettre le financement des travaux. Cinq copropriétés ont ainsi bénéficié de programmes de travaux ambitieux :

- la copropriété Caravelle vient de réceptionner ses travaux en "bâtiment basse consommation" (BBC) rénovation,
- les copropriétés Terraillon D, Terraillon F et Catalpa ont obtenu une baisse de leur consommation énergétique d'au moins 35 %,
- la copropriété Plein Sud a lancé son programme de travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avec l'ambition d'atteindre un niveau BBC rénovation sur ses 3 bâtiments.

Un 1<sup>er</sup> avenant à la convention cadre a été approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2017 du 11 septembre 2017 pour proroger le plan de sauvegarde de 2 ans (2018-2019), notamment pour permettre à la copropriété Plein Sud de lancer ses travaux et d'étudier la possibilité d'une requalification du réseau de chauffage collectif.

Un second avenant à la convention cadre a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2843 du 25 juin 2018 afin de permettre le raccordement au réseau de chauffage urbain des copropriétés Guillermain, Plein Sud, Alouettes et Terraillon D/F.

**II - Objet du présent rapport**

Les aléas rencontrés sur les chantiers des copropriétés de Caravelle (300 logements) et Plein Sud (325 logements) nécessitent l'octroi de subventions complémentaires afin de réaliser, en bonne et due forme, les travaux correspondant aux attentes des financeurs et habitants : sécurité incendie et éclairage des caves, surcoûts liés au désamiantage. Pour finaliser et accompagner ces travaux et réaliser ceux relatifs aux réseaux secondaires de chauffage, il est également proposé de proroger la convention cadre jusqu'en septembre 2021.

Les engagements financiers complémentaires proposés pour la Métropole sont répartis comme suit :

	Travaux complémentaires Caravelle	Travaux complémentaires Plein Sud	Travaux sur les réseaux secondaires	Mission d'animation 2020-2022	Total
engagements complémentaires Métropole de Lyon	17 969 €	71 716 €	63 030 €	42 890 €	<b>195 605 €</b>

Les engagements de la Métropole seront inscrits dans l'enveloppe de la délégation des aides à la pierre "parc privé" 2019 pour la partie subvention aux travaux et dans le budget de fonctionnement des années 2020 à 2021 pour la partie mission d'animation. Des recettes sont attendues pour la mission d'animation, dans le cadre des règles en vigueur, de la part de l'ANAH (50 % du montant HT) et de la Commune de Bron (20 % du reste à charge) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le tableau du paragraphe **II - Objet du présent rapport** de l'exposé des motifs, concernant les engagements financiers complémentaires pour la Métropole de Lyon, il convient de lire :

	Travaux complémentaires Caravelle	Travaux complémentaires Plein Sud	Travaux sur les réseaux secondaires	Mission d'animation 2020-2022	Total
engagements complémentaires Métropole de Lyon	17 969 €	71 717 €	60 787 €	97 150 €	<b>247 623 €</b>

au lieu de :

	Travaux complémentaires Caravelle	Travaux complémentaires Plein Sud	Travaux sur les réseaux secondaires	Mission d'animation 2020-2022	Total
engagements complémentaires Métropole de Lyon	17 969 €	71 716 €	63 030 €	42 890 €	<b>195 605 €</b>

- Dans le dispositif, il convient de lire :

**"3° - La dépense :**

a) - d'investissement en résultant sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 150 473 € en dépenses à la charge du budget principal,"

b) - de fonctionnement en résultant soit 97 150 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2021 - chapitre 011 - opération 0P15O1172."

au lieu de :

**"3° - La dépense :**

a) - d'investissement en résultant sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 152 715 € en dépenses à la charge du budget principal,"

b) - de fonctionnement en résultant soit 42 890 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2021 - chapitre 011 - opération 0P15O1172." ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le principe de prolongation jusqu'en 2021 du plan de sauvegarde et de la participation aux différents coûts supplémentaires des programmes de réhabilitation des copropriétés Caravelle et Plein Sud,

c) - l'avenant n° 3 à la convention cadre relative au plan de sauvegarde des copropriétés de Bron-Terraillon à passer entre la Métropole, l'État, l'ANAH, la CDC, la Commune de Bron et Procvivis.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ledit avenant,

b) - solliciter auprès de l'ANAH et de la Commune de Bron les subventions afférentes à la mission d'animation,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leurs régularisations.

##### **3° - La dépense :**

a) - d'investissement en résultant sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 150 473 € en dépenses à la charge du budget principal,

b) - de fonctionnement en résultant soit 97 150 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2021 - chapitre 011 - opération 0P15O1172.

**4° - La recette** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P15O1172.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.**